

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	INTERNATIONAL	530 A II	CH 5423 14

Constructeur	INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY MbH., D-4040 Neuss / BRD
Identification	"530 A II" sur la plaquette du constructeur "3470533D" devant le No du châssis
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant, dans la cabine, à côté de la pédale de l'accélérateur
N° du châssis	à droite, latéralement sur le chariot avant
Identification du moteur	"402TH.." à gauche, à l'avant, latéralement en bas sur le bloc
Importateur principal	ULRICH ROHRER-MARTI AG., 3052 Zollikofen
Véhicule homologué	3.470.533D.000.530

<b>Châssis</b>		<b>Moteur</b>		
Nombre d'essieux	2	Marque	INTERNATIONAL	Type
Direction	hydraulique	Construction	en ligne / turbo	DT-402
Transmission	convertisseur de couple et boîte planétaire	Carburant	D	Temps
Nombre de vitesses	3	Refroidissement	eau	Position
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues	Alésage	100	arrière
		Cylindrée	6580	Nombre cylindres
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur le cardan	Puissance en kW	116	139,7
		CV	158	Course
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Bruit à proximité	94	CV-impôt
Ralentisseur		Silencieux	1= 890 x 400 x 200	à t/min
Contrôle 2 circuits		Mesure des gaz	Bacharach 3,5	2500
			BOSCH noirçissement 0,6 à 2600 t/min	à t/min

<b>Carrosserie</b>		<b>Poids</b>			
Nombre de portes	1	Poids à vide	avant 6000	arrière 7400	total 13400
Ceintures sécurité	-	Charge utile			
Cela	1/ 430x250x290	Poids total			
Antivol	-	Garantie fabr.			13800
		Dimens. pneus	20,5 - 25 EM	20,5 - 25 EM	(Variantes
Nombre de places	t 1 av	Ply/bars	12(16)/2,75(3,5)		voir
		Charge	9080(10220)	9080(10220)	remarques)
<b>Dimensions</b>		Charge pour V max	50	50	
Longueur	intérieur 6930				
Largeur	extérieur 2640 *)	Garantie poids remorquable avec frein			
Hauteur	Empattements 2740 /	Garantie poids remorquable sans frein			
Porte à faux	Essieu double av	Garantie poids de l'ensemble			
	Voie av 2000 ar 2000	Poids remorquable testé			
	Voies av	Vitesse maximale selon le constructeur			33,0 km/h
	ar	Vitesse maximale testée			32,0 km/h
Distance volant - vers l'avant du véhicule -	Braquage ø 9 11200 d 11500				
	3950 *)				

Equipement §)	HCR (E)
Feux de route	HCR (E)
Feux de croisement	A (E) dans HCR
Feux de position	R (E)
Feux rouges	S1 (E)
Feux stop	1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E)
Feux de gabarit	av A (E)
Feux complémentaires	2/ lampes de travail arrière
Eclairage plaque	2/ séparé
Essuie-glace	1/ balai avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ Bosch 0 320 146 003 / CH 5 0301 07 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)		
Marque et type	INTERNATIONAL	530 A II	
Homologation			
N°	CH	5423 14	
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	13400	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	33,51
Poids total	13400	Cylindrée	6580

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3950 mm, largeur = 2640 mm.
- \*\*) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 20 km/h, M3, 1A 24,076 = 85,5 dB/A  
à proximité = microphone à 50 cm de la roue arrière, sur la gauche (cheminée).
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV latéraux ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs AV latéraux sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge ;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires; en cas de mauvaise visibilité, personne auxiliaire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137/138 - signalisation jaune/noir: sur la protection des dents de la pelle ou de l'arête avant;
- 141 - doit être assuré : le levier de commande la partie hydraulique de travail;
- les feux prescrits et les bavettes doivent être montés.

(K)

Machine de  
travail lourde  
(vhc. spécial)

INTERNATIONAL

530 A II

CH 5423 14

Fiche complémentaire

I

Complément du 18.11.82 à Berne - Ad

Conforme selon les prescriptions du bruit au 01.10.82 :

Insonorisation : - l'intérieur du capot du moteur;  
- le canal de sortie d'air du radiateur;  
- le carénage enveloppant la boîte de vitesses.

Mesure du bruit : à l'arrêt = 77,0 dB/A à 1875 t/min.  
(avec le vhc. en marche, voir la fiche des émissions).